Département de la Haute-Loire

Arrondissement D'YSSINGEAUX

Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 30/06/2026

DECISION N° 20260630_B_072

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Daniel DURIEUX, Denis LAIR, Emmanuel SALGADO, Patrick Bruno MARCON, Elisabeth ROYON, Christine BONNEFOY, Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la Population :
Objet : Projet Educatif Territorial – PEdT : Renouvellement de la convention à passer avec Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, Madame la Présidente du Département de la Haute-Loire et l'inspecteur d'académie et la CAF de Haute Loire

Le Bureau,

N° 20260630_B_072

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve le renouvellement de la convention déterminant les modalités d'organisation et les objectifs des activités périscolaires et extrascolaires mises en place dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT) à passer Monsieur le Préfet de la Haute-Loire, Madame la Présidente du Département de la Haute-Loire et la CAF de Haute-Loire à compter du 1er septembre 2026.

- Et autorise le Président signer ledit renouvellement.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 30 juin 2026

Le Président

Frédéric GIRODET

Communauté de Communes Loire et Semène (Haute-Loire)

AR Prefecture

043-244301131-20260630-20260630_B_072-AU
Reçu le 09/11/2026